

NON AUX MAJORATIONS DE SERVICE demandons le respect de nos droits !

Pétition intersyndicale :

**Action et Démocratie, CGT-Educ'action, SE-UNSA,
SGEN-CFDT, SNCA, SNCL, SNEP-FSU, SNES-FSU,
SNETAP-FSU, SNFOLC, SNUEP-FSU, SUD-Education**

Les personnels soussignés s'opposent à la remise en cause de l'heure de première chaire et de certaines pondérations en sections STS et à l'imposition abusive de majorations de service pour effectifs faibles, lors de l'établissement des VS, préconisées par la précédente rectrice qui avait fait de notre académie la première en matière d'atteinte aux services des personnels.

Ils revendentiquent d'appliquer les règles de calcul antérieures à la « circulaire Philippe » d'avril 2011, c'est-à-dire les règles statutaires définies nationalement, et donc de corriger toutes les VS dans ce sens.

Ils demandent au nouveau recteur de l'académie de Lille de renoncer à l'application de la « circulaire Philippe » d'avril 2011 et de prendre les mesures utiles pour aborder, si nécessaire, la dotation des établissements afin que les règles statutaires nationales soient respectées dans notre académie pour cette rentrée et les suivantes. Les activités hors obligations de service ne doivent pas être payées en récupérant des heures de majoration ou de chaire, c'est à dire en rognant le salaire de base des collègues.

Si au contraire, des VS étaient revues pour y ajouter des majorations, ce serait un casus belli et une étonnante manière de renouer le dialogue social souhaité par le Rectorat et les organisations syndicales. La seule équité possible est le retour pour tous au mode de calcul antérieur qui ne mettrait pas en danger le bon fonctionnement des établissements mais qui au contraire traduirait une attitude responsable de la part d'une administration qui doit prendre en compte le décuoragement et la colère des collègues qui voient dans cette mesure une absence de reconnaissance de leur travail.

Le refus d'abroger la circulaire d'avril 2011 conduirait les professeurs de l'académie à protester par tous les moyens adaptés : arrêts de travail, grève du zèle et suspension de toute activité non statutaire, etc.

A signer en ligne :

<http://www.lille.snes.edu/petitions/?petition=4>

LETTRE D'INFORMATION SYNDICALE

Sections SNES-FSU et FO
n°6
des lycées Mousseron et Juranil

CONTRE LE TRAVAIL GRATUIT, ON NE LÂCHE RIEN !

NI PIGEONS, NI DINNONS DE LA FARCE,

**TOU(te)S EN
GREVE !**

JEUDI 15 NOVEMBRE

**- RDV devant le lycée à partir de 7h45 pour
informer parents et élèves.**



(grève du zèle, rédaction
des lettres de contestation,
etc.)

LETTRE ENVOYÉE AU RECTEUR

Les personnels enseignants du lycée Mousseron de Denain et les sections syndicales SNES-FSU et FO du lycée à
Monsieur le Recteur de l'Académie de Lille
s/c de Monsieur le Proviseur du lycée Mousseron

Denain, le 13 novembre 2012

Monsieur le Recteur,

Les personnels enseignants du lycée Mousseron de Denain ont appris au retour des vacances que 19 d'entre eux se voyaient majorer leur état de service en vertu de l'application de la circulaire académique édictée par votre prédécesseur alors que nous avions pris connaissance et signé nos VS début octobre sans subir la moindre majoration. Comme l'an dernier, nous contestons cette décision puisqu'elle redéfinit le calcul de notre temps de travail pourtant régi par les décrets de 1950.

Réunis ce jour en assemblée générale, nous vous informons que nous serons en grève dès le jeudi 15 novembre. Nous sollicitons également une audience auprès de vos services pour clarifier cette situation.

En vous priant d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de notre attachement au service public d'éducation.

Les personnels enseignants du lycée Mousseron de Denain et les sections syndicales SNES-FSU et FO du lycée

SCOOP : un mail envoyé par le secrétaire général de l'Académie de Lille aux chefs d'établissements (*Avec nos commentaires en gras et italiques.*)

Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement,

Comme Monsieur le Recteur a été amené à le préciser aux différentes organisations syndicales lors des audiences accordées dans le cadre de sa prise de fonction, les instructions académiques adressées aux chefs d'établissement concernant les obligations de service des enseignants sont confirmées eu égard notamment au fait que ces mesures sont en réalité indissociables de la préparation de la rentrée 2012.

(« *indissociables de la préparation de rentrée de 2012* » ?! *Ben voyons ! C'est la faute à l'ancien gouvernement ?! C'est bien le nouveau gouvernement et Vincent Peillon, nouveau ministre de l'Education, qui ont tenu à maintenir à son poste la précédente rectrice responsable de cette circulaire et qui ont regretté « *un geste anti-républicain* » quand celle-ci a annoncé sa démission !).*

Comme annoncé, dans un souci d'équité (*lire : « tout le monde dans l'académie de Lille sera traité de manière inéquitable puisque la circulaire est académique et non nationale !*

Pour prendre connaissance de la situation de votre établissement, vous pouvez le faire en accédant à "l'état des modifications des HSA" dans STS WEB.

Je me permets d'appeler votre attention sur le fait que les heures ainsi neutralisées (*« neutralisées », comme c'est bien dit, pour nous c'est moins 6,5 % de salaire !*) restent à disposition des établissements sous forme d'HSE (dès que les services de la DOS auront procédé aux opérations techniques nécessaires), dont l'utilisation reste à votre entière discrétion (*manière de confirmer que les moyens existent pour payer tous les cours, sans majorer les services !*).

La DOS est à votre disposition pour tout complément d'information.

(*Pas de soucis, nous avons demandé une audience. Ah oui, c'est vrai, ce mail s'adresse aux chefs d'établissements, pas aux pigeons !*)

Pierre LUSSIANA
Secrétaire Général de l'Académie